

Droits de réponse

Dans l'édition n° 2672 du 19 septembre 2002, L'Express a évoqué à deux reprises l'association Fraternité blanche universelle (FBU) dans un article consacré à l'argent caché des sectes. Nous souhaitons apporter les compléments d'information suivants par rapport aux affirmations d'opulence de la FBU ainsi qu'en égard à l'évocation d'une procédure judiciaire pouvant la concerner.

Tout d'abord, le bâtiment central du domaine dont l'association est propriétaire à Fréjus n'a rien d'un château (hélas !), d'un manoir, ni d'une gentilhommière ; il s'agit d'une simple salle de réunion à vocation fonctionnelle.

Nos membres (incluant les dirigeants) logent pour la plupart en camping-caravaning, dortoirs ou chambres lorsqu'ils viennent en congrès. Par ailleurs, il est fait un parallèle entre notre association et une affaire judiciaire d'agressions sexuelles sur femme majeure toujours en cours. Or, tant à l'égard de cette affaire que vis-à-vis de toute autre, aucune enquête, instruction ou procédure pénale n'a jamais impliqué, ni comme témoin ni comme personne soupçonnée ou poursuivie, les dirigeants de la Fraternité blanche universelle, non plus que la personne morale.

**Jacques Gouygou, président
de l'association Fraternité blanche
universelle.**

Droit de réponse

L'article « *Sectes et santé* », paru dans *Le Moniteur des pharmacies* du 16 novembre 2002, a évoqué la Fraternité blanche universelle (FBU), association de droit français, en la mettant directement en cause de façon erronée. Tout d'abord, publiée en page 28, une photographie présente une femme indiquée comme étant la « *grande prêtresse gourou de la Fraternité blanche universelle* ». Or cette personne n'est ni membre ni dirigeante de la Fraternité blanche universelle. Il s'agit d'une confusion – fréquente – opérée entre notre association et une entité dénommée : « Fraternité blanche d'Ukraine » avec laquelle nous entretenons aucun lien d'aucune sorte. Ensuite, il est fait état de liens, voire de contrôles opérés par la FBU vis-à-vis de laboratoires pharmaceutiques et de commercialisa-

tion de produits vendus en pharmacie. Là encore, l'information procède d'une nécessaire confusion car jamais la FBU n'a contrôlé ni n'a eu d'intérêts dans l'industrie pharmaceutique. Il s'agit d'une authentique association à vocation philosophique soumise au respect de la loi de 1901, pas d'une société commerciale.

Enfin, s'agissant des rapports parlementaires qui ont eu pour objet de classer la FBU comme secte, ce que l'article rappelle, nous le déplorons et pensons que cela a pu être consécutif à des approximations ou des confusions, circonstances dont le présent article vérifie la probabilité.